

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 600 Subventions (22.000 euros) à huit associations du 20e Belleville dans le cadre de la Politique de la ville.

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle, en date du 9 juillet 2015, relative au soutien de l'association Tamèrantong ! ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations 129H Productions, Belleville en vue(s), BLVL Festival, Canal Marches, Danse en Seine, Danse Libre Chant - Free Dance Song, Mémoire de l'Avenir et Tamèrantong !, pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Grand Belleville du 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 31 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association 129H Productions, 38-40, rue des Amandiers 75020 Paris, pour le projet Hauts Les Mots, Saison 7. 19172 ; 2016_02765.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Belleville en vue(s), 1-3, rue Frédérick Lemaître 75020 Paris, pour le projet Les Jeunes font leur cinéma. 7961 ; 2016_03746.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association BLVL Festival, 40, avenue d'Italie 75013 Paris, pour le projet On fait du théâtre au sous-sol. 19230 ; 2016_03751.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Canal Marches, 122, rue des Couronnes 75020 Paris, pour le projet Vidéo citoyenne à Belleville Amandiers. 11267 2016_05933.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Danse en Seine, 5, rue Perrée 75003 Paris, pour le projet Dansons les Amandiers. 23501 ; 2016_03791.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Danse Libre Chant - Free Dance Song, 106, rue des Maraîchers 75020 Paris, pour le projet Danse ta route. 462 ; 2016_03811.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Mémoire de l'avenir, 45-47, rue Ramponeau 75020 Paris, pour le projet Maison du Bas Belleville – Viva Cité. 8144 ; 2016_03844.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Tamèrantong !, 36, rue de Terre-Neuve 75020 Paris, pour le projet Théâtre et éducation populaire à Paris Belleville. 17945 ; 2016_03881.

Article 9 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 9 juillet 2015 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Tamèrantong !, joint en annexe à la présente délibération.

Article 10 : La dépense totale correspondante, soit 22.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO